



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Unité - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS (DGE)

Direction Préfectorale des Élections de [GUECKEDOU]

Direction Communale des Élections de [GUECKEDOU]

Réf N° 001/MATD/DGE/DPAE/DCE/CU/2026

*Le Chef service communal
des élections de la Commune de Koundou*

A

*Monsieur le Sous-Préfet de la
Commune Rurale de Koundou.*

Monsieur;

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour toutes fins utiles la Decision N° D/2026/051/MATD/DGE/2026 portant Publication de la Liste Provisoire de Candidatures au Scrutin Majoritaire Uninominal et plurinominal nominal du 31 Mai 2026 en date du 16 avril 2026 et la Directive relative à la transmission de la décision portant publication de ladite liste des Candidats retenus par dossier de Candidature pour la Circonscription Electorale de Gueckédou.

PJ: Decision et Directive de la Transmission de la Decision;

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments de profond respect.

Gueckédou, le 17 avril 2026

Le chef service communal



Michel Faya KONDIANO



Décharge de Réception

Je soussigné Colonel de police, Christophe Sayi Leno, sous-préfet de Koundou lengo-bengou,
- déclare avoir reçu de Monsieur Michel Kondiano
Chef Service Communal des Elections de Koundou
la décision N°D/2026/051/MATD/DGE/2026 portant
publication de la liste provisoire de candidature au
scrutin majoritaire uninominal et plurinominal
du 31 Mai 2026.

En toute connaissance de cause, je reconnais avoir reçu
ce qui est mentionné ci-dessus en bonne forme et n'avoir
aucune réclamation à ce sujet,

Fait à Koundou, le 14 Avril 2026
le Sous-préfet



Colonel Christophe Sayi Leno